

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 27 du mois Fructidor.

(Ère vulgaire)

Samedi 15 Septembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c. ; n^o. 1499. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.) Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Vendémiaire prochain, sont invités à le renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essayer d'interruption.

P O L O G N E.

Des frontieres de la Courlande, le 20 août.

La Russie, qui médite depuis si long-temps la conquête de toute la Pologne, avoit fait occuper le port de Liéban en Courlande, pour en faire le lieu de débarquement des troupes russes qu'elle devoit envoyer contre l'armée de la république. Koczinsko, informé de ce dessein, a détaché un corps de 11 mille Polonais, qui a attaqué le 6 de ce mois les troupes russes postées dans cette ville. L'ardeur des républicains, soutenue par une nombreuse artillerie, a chassé, détruit ou mis en fuite les russes. Au moment de cette défaite, un vaisseau russe se présenta pour entrer dans le port de Liéban, l'artillerie polonaise l'obligea de prendre le large, après l'avoir maltraité dans ses agrès. En même temps, un autre corps de Polonais s'empara de Polongen, autre place située au sud de Liéban & à deux lieues au nord de Manel, port prussien, situé sur la même côte de la mer Baltique; de sorte que cette entrée en Pologne est pour ainsi dire entièrement fermée aux russes.

Les nouvelles de l'intérieur confirment que l'amour de la liberté se propage vivement dans le reste de la Pologne, & que les cours coalisées trouveront par-tout les Polonais disposés à repousser le joug qu'on veut leur imposer.

S A X E.

Extrait d'une lettre de Pirna, du 1^{er} septembre.

Les lettres de Dresde portent qu'il regne une grande fermentation dans cette capitale. La confédération russe & prussienne contre la Pologne a allarmé la liberté du peuple

saxon; en conséquence, il a demandé à l'électeur d'envoyer un corps de 25 mille hommes au secours des Polonais. Cette demande est d'autant plus sage, que si les Polonais succomboient dans la défense de leur liberté, la Saxe se trouveroit menacée par le même despotisme, qui craint de voir des hommes libres sur tout le territoire de la Germanie. La maison d'Autriche, entraînée encore dans cette coalition, est aussi ennemie que la Prusse & la Russie de toute liberté; ainsi les peuples qui veulent conserver la leur, n'ont pas un moment à perdre pour se mettre en garde contre tant de despotes. Tel est le motif qui a déterminé les états de Saxe à demander à l'électeur de prendre une part active & prompte à la cause des Polonais.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 25 août.

Notre cabinet presse non-seulement le recrutement dans tous ses états héréditaires, mais il a adressé une déclaration à tous les états de l'empire, pour les presser de faire de nouveaux efforts contre la France. Après quelques instans de lenteur dans les délibérations du conseil autrichien, on voit une nouvelle ferveur, & on dit qu'elle est causée par les offres de subsides que l'Angleterre vient de nous réitérer.

Le comte de Rozemberg & le baron de Thugut, chargés par l'empereur de traiter de cette grande affaire avec les envoyés d'Angleterre, lord Spencer & Thomas Grenville ont eu de longues & nombreuses conférences, dont le résultat a percé avec beaucoup de peine. Voici ce qu'on croit en savoir :

« Lord Spencer a déclaré que le cabinet de St-James

a pu craindre que le zèle de l'empereur ne fût affaibli pour les intérêts de la coalition, auxquels l'Angleterre a fait de si grands sacrifices; mais que se reposant entièrement sur la probité de la maison d'Autriche, elle compte que cette cour emploiera tous ses efforts dans un moment où les dangers sont devenus plus grands. Georges ou ses plénipotentiaires parleront encore comme membres du corps germanique, comme électeur d'Hanovre, & représenteront, à ce titre, à l'empereur, combien il importe à l'Allemagne qu'il se rende à ses sollicitations. Pour rendre celles-ci plus efficaces, il sera proposé;

» 1°. De prendre à la solde de l'Angleterre, 100 mille Autrichiens;

» 2°. De faire régler par des plénipotentiaires les subsides en conséquence;

» 3°. De faire en outre supporter à l'Angleterre les dépenses d'équipement, &c.;

» 4°. De partager par lots égaux les conquêtes que ces troupes pourront faire;

» 5°. De conserver le commandement à l'archiduc Charles.

On ajoute que, d'après les dispositions de ce traité, la Hollande se rendroit garante du tiers des subsides. Pour montrer d'ailleurs combien les puissances maritimes sont affectionnées envers la maison d'Autriche, on s'occupera encore du soin de garantir ses états d'Italie d'une invasion. L'Angleterre dira qu'elle offre dans ce seul dessein de continuer ses subsides au roi de Sardaigne.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 20 fructidor (6 septembre, v. st.)

Les derniers mouvemens faits par l'armée du général Pichegru Pont fort rapprochée de celle des hollandais aux ordres du prince héréditaire d'Orange & de celle du duc d'York, composée d'anglais & de hessois; il y a eu même quelques escarmouches assez vives, mais sans résultats décisifs de part & d'autre entre les postes avancés.

Cependant un coup décisif se prépare; & il est à croire que toutes les forces républicaines, tomberont à-la-fois sur Berg-op-Zoom, le plus fort boulevard de la Hollande & le chef-d'œuvre du célèbre Coëhorn.

Tandis que la Hollande va être vigoureusement attaquée par le général Pichegru, le général Jourdan vers les bords de la Meuse, s'occupe du projet de chasser les autrichiens des environs de Maëstricht & de faire le siège de cette place. Le maréchal de Saxe disoit en 1748, que la paix étoit dans Maëstricht. La France, de concert avec les patriotes hollandais, peut dire aujourd'hui que la prise de cette place forceroit les états-généraux à s'affranchir de leur alliance ruineuse & avilissante avec l'Angleterre, & les rendroit ainsi à l'indépendance & à la liberté.

Avant-hier, un corps de 4 mille Autrichiens a passé la Meuse à Visé, sur des pontons protégés par le feu de leurs batteries. D'abord quelques avant-postes de cavalerie républicaine se replièrent en bon ordre; mais bientôt ils furent joints par différens détachemens d'infanterie & par quelques pièces d'artillerie, & ils repoussèrent les Autrichiens qui se retirèrent & qui repassèrent la Meuse en désordre. Plusieurs hussards de Barco qui ne purent arriver aux pontons, se noyèrent en repassant cette rivière à la nage.

Hier la garnison prisonnière de Condé est passée par cette ville, sous l'escorte d'un détachement de troupes françaises qui la conduit jusqu'aux frontières, où elle sera échangée; cette garnison étoit composée d'un bataillon d'infanterie du régiment de Kinski, d'un bataillon de troupes hongroises, & d'environ 300 canonniers.

Tous les étages envoyés à Maubenge & à Avesnes pour la sûreté de la contribution imposée à cette ville, sont revenus hier & avant-hier; il ne reste plus des 5 millions qu'environ 153,000 livres à payer, & c'est le clergé qui doit les fournir. Les prêtres, quand il s'agit de déboursier, sont toujours les derniers.

Lettre circulaire adressée aux curés du Plat-Pays, par le magistrat de la ville de Bruxelles.

C I T O Y E N,

Depuis l'époque de l'arrivée des troupes victorieuses de la république française en cette ville, nous voyons avec douleur que les subsistances y deviennent plus rares de jour en jour. Le cultivateur, si empressé dans les tems antérieurs (bien moins favorables à la cause générale des peuples), de procurer à nos concitoyens l'abondance des vivres & des denrées, sciemment se refuse avec opiniâtreté au devoir de secourir ses frères dans les nécessités les plus indispensables à la vie. Quelle peut être, citoyen, la cause de cette cruelle conduite envers nos concitoyens désolés, qui, dans leur juste désespoir, reprochent avec justice l'exces de leurs maux à ceux qui les privent, au moyen du calcul honteux de l'avarice la plus infame, des moyens de pouvoir subsister.

N'en doutons pas, citoyen; mais rougissons & tremblons d'éclairer la trame perfide des conspirateurs contre le bonheur public: oui, c'est le vil intérêt, c'est le discrédit criminel que les ennemis de la société affectent de jeter sur la valeur réelle des assignats, par le moyen de l'astuce la plus odieuse, mais qui va provoquer sur leurs têtes la punition due à leurs forfaits.

Les habitans des campagnes ne sauroient plus prétexter la moindre cause d'ignorance sur les loix prononcées relativement à la circulation des assignats; elles ont été répandues par-tout avec profusion: ils se rendent donc complices volontaires des complots des conspirateurs contre l'état, en refusant d'obéir à la voix du législateur, lorsqu'ils font deux prix, l'un en argent, l'autre en assignats, lorsqu'ils les rejettent, lorsqu'ils les décrivent, lorsqu'ils les discréditent en manière quelconque, lorsqu'enfin ils refusent de les accepter au pair. Malheur à celui qui par une obstination funeste à ses jours sera convaincu d'avoir trempé dans ces attentats criminels contre ses frères. La mesure est comblée, citoyen, la loi va sévir; inexorable dans sa juste rigueur, elle s'apprete à frapper sans distinction, sans égard les têtes des destructeurs de l'ordre social. Déjà nous avons annoncé à nos concitoyens ces vérités terribles par des affiches publiques dont nous joignons ici l'imprimé, & que nous vous requérons très-incessamment & sous votre responsabilité personnelle, de prélever à vos paroissiens & de faire afficher ensuite à la porte de l'église de votre commune. Si votre ame est embrasée du désir sincère de concourir, comme vous le devez, au moyen salutaire d'opérer la félicité de l'état, si vous portés dans votre sein les sentimens d'attachement au sort de vos ouailles confiées à votre sollicitude pastorale, ne tardez pas d'écar-

ter, par les plus puissantes exhortations, les fatalités prêtes à fondre sur leurs têtes.

C'est à vous, citoyen, à faire agir, sur l'esprit de vos paroissiens égarés, tous les ressorts de la persuasion & de l'ascendant que votre état vous donne sur eux; ouvrez-leur les livres saints, rappelez-leur les préceptes divins qui ordonnent la soumission aux loix; dites-leur que les devoirs sacrés de la religion, ceux de l'honnête homme & de bon citoyen les obligent d'obéir invariablement aux autorités constituées & à la voix du législateur; dites-leur que ceux qui les enfreignent, que ceux qui refusent de secourir leurs frères dans le besoin, sont des êtres indignes de la société des hommes qu'ils ont droit de rejeter du milieu d'eux; dites-leur que s'ils persistent dans leur aveugle opiniâtreté, des malheurs incalculables vont les atteindre & porter la désolation dans leurs familles.

Nous réclamons, citoyen, de la manière la plus pressante, l'exécution de vos devoirs, nous nous flattons que vous nous mettez dans le cas de pouvoir faire un rapport favorable de votre conduite aux représentans de la nation française qui n'ont d'autre but dans toutes leurs démarches que d'opérer la félicité générale.

Salut & fraternité.

Les magistrats de la ville de Bruxelles.

Par ordonnance C. CHARLIER.

F R A N C E.

De Paris, le 27 Fructidor.

On écrit de Bruxelles, en date du 21 fructidor, (7 septembre, vieux style), que l'armée aux ordres du général Pichegru, forte de 50 mille combattans, vient de transférer son quartier-général de Herentals à Hoogs-traeten. Les troupes légères de la république vont faire le coup de pistolet jusqu'au premier pont de la ville de Breda; quelques hardis tirailleurs ont déjà même enlevé ces jours derniers une garde hollandaise composée de vingt hommes. Le commandant de Breda a fait brûler les fauxbourgs & les maisons qui se trouvoient autour de la place, & qui pouvoient en faciliter l'approche aux républicains; de sorte que cette expédition ne sera pas longue.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 25 fructidor.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Aux termes de la loi, le président a demandé au jury s'il étoit suffisamment instruit pour prononcer sur le procès des 91 Nantais, qui s'instruit depuis quatre jours au tribunal: d'après la réponse négative du jury, les débats ont été continués.

Chaux, membre du comité révolutionnaire de Nantes, a encore été entendu en ses déclarations contre plusieurs des accusés nantais: des allégations, des soupçons, des oui-dires, des inculpations dénuées de preuves positives & matérielles, des contradictions même entre ses déclarations & celles des témoins qui ont déjà paru dans cette affaire, tel est le résultat des déclarations de ce témoin.

Chaux parloit dans l'agitation sans préciser les faits; les accusés s'expliquoient avec calme, avec clarté & pré-

cision. Chaux, en annonçant qu'il avoit des déclarations à faire contre Poirier, & en le cherchant des yeux parmi les accusés, a demandé s'il étoit mort ou vivant. Ces expressions ont excité les murmures & l'indignation de tout l'auditoire. Le président a fait sentir au témoin toute l'honneur d'un pareil procédé; il l'a rappelé aux principes d'humanité; bien loin, a dit Dobsent, d'insulter à des accusés, on doit avoir pour eux toutes sortes d'égards (res sacra, miser); il est toujours malheureux, a-t-il ajouté, que des accusés meurent sans que les tribunaux aient pu juger s'ils étoient innocens ou coupables.

Grand-Maison a succédé à Chaux: il a avoué avoir signé l'ordre de la fusillade dont nous avons parlé dans la feuille d'avant-hier: il est convenu d'avoir été chargé de la prétendue translation à Belle-Isle de 119 prisonniers qui furent noyés dans la Loire, & d'avoir assisté à cette expédition: il a allégué que l'ordre de cette noyade avoit été signé six semaines après son exécution pour couvrir cette mesure. On lui a observé qu'il étoit constant par les débats que l'ordre dont il est question avoit été signé pour une translation réelle, & non pour une noyade; le témoin a représenté qu'à cette époque la ville de Nantes étoit menacée, & qu'il avoit cru que ces 119 individus étoient autant de scélérats & de brigands. On lui a répondu que c'étoient des nantais qui avoient combattu les rebelles de la Vendée.

On l'a ensuite interpellé de déclarer s'il avoit connaissance d'autres noyades, du dépouillement à nud, des individus qui devoient être noyés, des propositions faites par Naud, commissaire bienveillant du comité, aux détenus qui devoient être engloutis vivans dans les eaux, notamment à ceux qui devoient être transférés à Paris, de racheter leur vie à prix d'argent, en leur disant: C'est maintenant ici la guerre des gueux contre ceux qui ont quelque chose, je vous conseille de vous exécuter, faites des sacrifices, le tems presse; d'ailleurs l'aventure des 90 prêtres qui viennent d'être noyés, est un motif suffisant pour vous déterminer promptement. — Il a répondu que non.

Ici il a encore été observé que le commandant temporaire de Nantes s'étoit constamment refusé d'exécuter l'ordre barbare de la fusillade, & que les autorités constituées de cette ville s'y étoient également opposées de toutes leurs forces.

Les inculpations faites par Grand-Maison contre plusieurs des accusés, ont paru n'être pas mieux fondées que celles dirigées contre eux par son collègue Chaux.

Un des accusés a reproché à Grand-Maison d'avoir assassiné un meunier, d'avoir épousé la fille d'un noble, d'avoir un beau-père & deux beaux-frères nobles dans la Vendée; il a ajouté que par intrigue & faveur, Grand-Maison avoit obtenu à la chancellerie des lettres de grace qui furent entérinées au ci-devant parlement de Bretagne. Le témoin est convenu de ces faits. On lui a représenté, qu'aux termes de la loi qu'il avoit voulu souvent citer, il auroit dû être mis en état d'arrestation; il a répliqué que son patriotisme & les services connus qu'il avoit rendus, lui avoient conservé sa liberté. Après avoir usé d'abord de beaucoup de réticences, il a fini par tout avouer.

Un des accusés a cité un trait d'amitié fraternelle qui honore l'humanité, & que nous consignons ici. Domy jeune, célibataire & infirme, avoit comparu à l'appel qui s'étoit fait lors du départ de Nantes, & s'étoit ainsi dévoué pour son frère aîné, père de sept enfans en bas âge, & l'unique soutien de toute sa famille: celui-ci fut du nombre

des cinq qui vinrent rejoindre les détenus à Angers ; il est mort à Paris après sept jours d'agonie, & l'autre est encore au nombre des accusés.

SALLE ÉGALITÉ.

C. Joblet, âgé de 55 ans, né à Saint-Parc-aux-Tertres, marchand cocassier à Rouilly-Chasse, départ. de l'Aube ;

Convaincu d'avoir tenu des propos tendans au rétablissement de la royauté, &c. ; mais attendu qu'il ne les a pas tenus avec des intentions contre-révolutionnaires, a été acquitté : il sera détenu comme suspect.

Du 26 fructidor.

N. Sauniez, âgé de 27 ans, né à Montreuil-sur-Mer, perruquier, demeurant rue du fauxbourg Martin ; Convaincu de propos tendans au rétablissement de la royauté, & de les avoir tenus avec intentions contre-révolutionnaires, a été condamné à la peine de mort.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de BERNARD, DE SAINTES.

Suite de la séance du 25 fructidor.

Dans l'affaire de la Guadeloupe, les citoyens noirs ont montré le plus grand courage. — La convention décrète que les citoyens qui ont reconquis une partie de la Guadeloupe & repoussé les ennemis, ont bien mérité de la patrie : elle confirme la dénomination, donnée par le général Victor Huguet, de port de la Liberté au port de la Pointe-à-Pitre, & de fort de la Victoire au fort du Gouvernement.

Le capitaine Barnery, porteur du pavillon américain, reçoit l'accolade du président.

Thibaudeau n'ayant pas accepté la mission dont il avoit été investi, la convention nomme, pour le remplacer, le représentant du peuple Bouret, qui se rendra sans délai avec son collègue Leyris dans le département du Morbihan.

Une députation de la société des Jacobins de Paris présente une adresse dans laquelle elle dit que les patriotes sont plongés dans les cachots dont l'aristocratie vient de sortir. « Législateurs, dit-elle ensuite à la convention, levez-vous avec assurance, les républicains vous entourent ; quoique l'intrigue puisse dire, ils sauront ou défendre avec vous les droits du peuple, ou mourir à vos côtés ». — Cambon, président par interim, répond que la convention nationale est décidée à maintenir d'une main vigoureuse le gouvernement révolutionnaire, & que, forte de l'opinion publique, elle marche toujours d'après les principes avec les défenseurs de la liberté. — Sur la motion de Moïse Bayle, l'on décrète l'impression de l'adresse & de la réponse du président, & l'envoi aux sociétés populaires. — Merlin, de Thionville, demande que cette adresse soit renvoyée aussi aux comités de salut public, de sûreté générale & de législation. — Décreté.

Méaule, dans l'intention d'arracher les patriotes aux persécutions, propose de suspendre les procédures commencées, & l'exécution des jugemens rendus par les tribunaux criminels de département depuis le 9 thermidor : il dit, que ces tribunaux sont composés en grande partie de fédéralistes. — Cette motion est appuyée. — Rucbell

observe, que s'il y a des patriotes dans les fers, ce ne sont pas ceux seulement qu'on pourroit y avoir jetés depuis le 9 thermidor ; qu'il semble qu'on veut faire le procès à la dernière révolution, & répandre le blâme sur la conduite des représentans du peuple dans les départemens.

Merlin de Douai démontre l'absurdité de la motion de Méaule : Thuriot en fait voir les dangers ; il rappelle que sans justice la république ne peut subsister. Il annonce que les comités prendront en considération les effets de la réaction du dernier mouvement, mais qu'ils déjoueront aussi les tentatives des scélérats qui trament la perte de la patrie ; que si d'un côté l'on doit empêcher l'aristocratie de lever la tête, l'on doit comprimer de l'autre tous ces fripons qui comptoient sur le pillage & l'égorgeement. — Thuriot termine son opinion, en déclarant que les comités s'occupent de mesures propres à étouffer la scélératesse & à faire rendre la liberté aux patriotes qui pourroient être détenus.

La convention renvoie à ses comités les propositions de Méaule.

Séance du 26 fructidor.

On donne lecture de plusieurs adresses de sociétés populaires, dans lesquelles on dit que tout est perdu, que les modérés lèvent la tête, que les patriotes sont à la veille d'être égorgés. — Quelques membres appuyent ces adresses ; l'un d'eux assure que le fanatisme fait de grands progrès, que dans la commune de Verneuil on ne célèbre pas le décad, & qu'on y chome cependant le dimanche.

André Dumont pense que cette affluence d'adresses n'est pas quelque chose de naturel, & que quelques-unes de ces pièces extraordinaires pourroient bien avoir été fabriquées à Paris. Il relève le propos d'un membre qui avoit dit que l'opinion publique étoit corrompue dans les spectacles, & que les artistes étoient des contre-révolutionnaires : il assure que ce même membre fait des orgies avec les mêmes artistes qu'il a tant maltraités, & il offre même une preuve écrite, si la convention juge que la chose en vaille la peine. L'opinant fait observer que Robespierre se plaignoit beaucoup de la persécution contre les patriotes, en même-temps que les patriotes étoient égorgés par lui : c'est encore la même marche, ajoute André Dumont : on dit que les patriotes sont opprimés & on les persécute. — Toutes ces adresses sont renvoyées aux trois comités.

La société populaire d'Angers fait hommage de deux cavaliers montés, armés & équipés. — Mention honorable.

Le comité d'instruction publique propose de nommer le citoyen Garat, commissaire de l'instruction, & de lui donner pour adjoints les citoyens Clément & Ginguoné. — Cette proposition est décrétée.

Sur le rapport fait, au nom du même comité, par Léonard Bourdon, la convention décrète que les cendres de Jean-Paul Marat seront transportées au Panthéon, le jour de la cinquième Sans-Culottide ; & que, le même jour, le corps d'Honoré Riquetti-Mirabeau sera expulsé de ce temple des grands-hommes. Le cortège se réunira au jardin national, à 8 heures du matin. Avant le départ, le président déclarera au peuple assemblé que les armées françaises n'ont pas cessé de bien mériter de la république. Le comité d'instruction publique réglera les détails de cette cérémonie.